



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

F

## COMMISSION EUROPÉENNE D'AGRICULTURE

### Trente-deuxième session

Rome, 7-8 mars 2002

### Gestion durable des ressources en terres et en eaux: lutte contre la désertification et prévention de la dégradation des terres

#### A. LA CONVENTION SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION ET LA SÉCHERESSE ET SON APPLICATION EN EUROPE

##### 1) APERÇU GÉNÉRAL

1. La désertification a été définie, au chapitre 12 du Programme Action 21 (CNUCED, Rio 1992), comme la dégradation des sols dans les zones arides, semi-arides et sèches subhumides par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines. La désertification touche environ un sixième de la population mondiale, 70 pour cent de la surface totale des terres arides qui représentent 3,6 milliards d'hectares et un quart de toute la surface émergée du globe. La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la sécheresse (UNCCD), adoptée en 1994, est entrée en vigueur le 26 décembre 1996. À la fin de 2001, un total de 177 Parties avaient apposé leur signature à la Convention, dont 37 en Europe - y compris la Commission européenne. Cinq pays, à savoir la Grèce, l'Italie, le Portugal, l'Espagne et la Turquie, qui constituent le groupe de l'Annexe IV, sont convenus de coordonner leur action dans le cadre de l'annexe régionale concernant la Méditerranée septentrionale, qui représente la quatrième annexe d'application régionale de la Convention, également adoptée en début de processus. Ce document sera axé sur les pays qui prennent une part active au processus de la Convention en Méditerranée septentrionale (le groupe de l'Annexe IV principalement), dans les Balkans et dans le Caucase, où les processus de désertification liés à l'activité humaine et aux phénomènes biophysiques sont les plus marqués.

2. Un certain nombre de pays d'Europe méridionale, Parties à la Convention et directement affectés par la désertification, devraient être encouragés à participer activement au processus de la Convention. Certains d'entre eux nécessiteront peut-être un appui facilitant leur participation ainsi que la formulation de leur programme d'action national contre la désertification et l'élaboration d'activités pilotes: Albanie, Bulgarie, Croatie, Chypre, Malte et Slovaquie. En outre, il conviendra d'encourager la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Ukraine et la République fédérale de Yougoslavie à devenir signataires de la Convention. La plupart des pays mentionnés ci-dessus ont acquis, en matière de restauration des terres, un savoir-faire qui pourrait être très utile à d'autres pays. À titre d'exemple, au cours des années 80, Chypre a lancé un projet

Par économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

de reboisement de terres détériorées de façon extrême, dont les activités ont été centrées, au cours des dernières années, sur quatre régions: Koshi, Liopetri, Karonia et la mine d'amiante de la forêt de Troodos; plusieurs méthodes, y compris le terrassement, ont été employées avec succès dans le cadre de cette initiative. L'objectif à long terme consiste à augmenter de 19 à 30 pour cent le couvert forestier du pays. Depuis le 6 septembre 2001, les pays d'Europe centrale et orientale sont regroupés dans l'Annexe V de la Convention sur la lutte contre la désertification. À ce jour, trois programmes nationaux d'action ont été adoptés, ceux de l'Arménie, de la Moldova et de la Roumanie. Par ailleurs, d'autres pays affectés et Parties à la Convention s'attachent à élaborer leur programme d'action national; il s'agit de l'Azerbaïdjan, de la Bulgarie, du Bélarus, et de la Géorgie. Signalons que d'autres pays d'Europe centrale et orientale sont Parties à la Convention, à savoir la Slovaquie, la Hongrie, la Pologne et la République tchèque, tandis que d'autres encore en sont au stade de la ratification.

*2) RAPPORT INTÉRIMAIRE CONCERNANT L'APPLICATION DANS LES PAYS DE  
L'ANNEXE IV (MÉDITERRANÉE SEPTENTRIONALE)*

3. Les rapports soumis à la quatrième Conférence des Parties en 2000 par les pays de l'Annexe IV, indiquent le stade d'application du Programme d'action national contre la désertification: en Espagne, le programme est en préparation; le résumé du Programme d'action national de la Grèce a été approuvé en 1999; le Programme d'action national de l'Italie a été approuvé en février 2000; le Programme d'action national du Portugal a été approuvé en juin 1999; le Programme d'action national de la Turquie devrait être fin prêt pour approbation d'ici la fin de mars 2002. La Grèce, le Portugal, l'Espagne et la Turquie mentionnent, parmi les programmes prioritaires, les stratégies nationales de mise en valeur des forêts et de lutte contre les incendies, la protection des bassins versants, la lutte contre l'érosion et la gestion des ressources en eau. L'Italie souligne, dans le cadre de ses politiques environnementales, les liens rattachant les différents secteurs de l'industrie, de l'énergie, de l'urbanisation et du tourisme. Les stratégies proposées dans le cadre du Programme d'action national se réfèrent principalement à la localisation des régions affectées par la désertification, à l'information et à la sensibilisation des populations vivant dans ces régions, à la préparation d'un récapitulatif des problèmes liés à la sécheresse, à un passage en revue des expériences antérieures, à l'établissement de systèmes de surveillance et d'alerte, et à la création de réseaux de mesures météorologiques. Le renforcement de la recherche scientifique et de la coopération internationale a également été envisagé. Tous les pays de l'Annexe IV ont créé un mécanisme de coordination en vue de la mise en œuvre de la Convention. On trouvera, dans le supplément accompagnant le document ECA/32/02/2-Sup.1, des informations plus détaillées concernant les activités de lutte contre la désertification mises en œuvre par les pays de l'Annexe IV.

*3) RAPPORT INTÉRIMAIRE CONCERNANT L'APPLICATION DANS LES PAYS DES  
BALKANS ET DU CAUCASE*

4. D'autres pays d'Europe méridionale affectés par la désertification ont soumis leur rapport à la quatrième Conférence des Parties, à savoir l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la République de Moldova et la Roumanie. Tous ces pays se réfèrent à leurs plans nationaux de développement social et économique, qui incorporent la mise en œuvre de mesures visant à protéger les sols contre l'érosion et d'autres initiatives conformes aux objectifs de la Convention. La lutte contre la désertification reçoit un traitement prioritaire dans le cadre d'un large éventail de politiques et de programmes sectoriels. Tous les pays soulignent que l'agriculture et les forêts sont des secteurs directement concernés par la lutte contre la désertification, la sécheresse et l'érosion des sols. À ce propos, sont également mentionnés la gestion des ressources en eau, l'énergie et le secteur social (développement rural, amélioration des niveaux de vie). On relève en outre, parmi les stratégies favorisant la lutte contre la désertification, la réforme foncière, la privatisation et la dévolution de pouvoirs aux autorités et aux communautés locales. Cependant, certains rapports signalent que la privatisation, de même que la réforme du secteur agro-industriel et du régime foncier risquent d'entraver l'utilisation rationnelle des terres.

5. En dépit de problèmes socio-économiques persistants, les pays appartenant à ce groupe restent déterminés à appuyer les objectifs de la Convention. Il convient de noter que les pays des Balkans ou de l'Adriatique (cette dernière appellation a été demandée à la Convention de Barcelone qui s'est réunie à Monaco en septembre dernier) constituent une catégorie spéciale, du fait qu'ils appartiennent tant à l'Annexe IV qu'à l'Annexe V. Il s'agit de pays appartenant à la Méditerranée septentrionale et à l'Europe centrale et orientale qui contribueront, en fonction de leur intérêt, aux futures consultations et mécanismes régionaux pour ces deux annexes. La Croatie et l'Albanie (et peut-être la Slovénie) s'attachent actuellement à mettre au point leur programme d'action national, tandis que la Macédoine vient à peine d'accéder à la Convention. Les autres pays ne sont pas encore parties à la Convention. La préparation des programmes nationaux se poursuit dans quatre pays, tandis qu'en République de Moldova, un programme d'action national décennal a été adopté en janvier 2000. Tous les pays présentant des rapports ont apprécié le rôle de catalyseur joué par les organisations internationales et par les donateurs bilatéraux au stade de lancement du processus de la Convention; toutefois, il convient de renforcer encore la coopération internationale et de garantir les synergies nécessaires entre tous les programmes et conventions touchant l'environnement.

Parallèlement, on considère de façon générale que seule une augmentation considérable du financement, tant interne qu'externe, permettra à ces parties de maintenir l'élan et d'accélérer le processus d'application. En cas de pénurie aiguë de fonds, dans un contexte de difficulté économique généralisée, les autorités nationales risquent de se voir contraintes à une réorientation de leurs priorités en faveur de besoins nationaux pressants, et au détriment de la protection environnementale. On voit en outre apparaître une tendance à la création de mécanismes financiers novateurs pour la fourniture de fonds destinés à la protection de l'environnement. Par ailleurs, la démocratisation, la décentralisation, la privatisation et la réforme foncière contribuent à renforcer encore le processus participatif, à faciliter les activités des ONG et à encourager une participation accrue de la population locale. Il convient donc de maintenir les efforts contribuant à un niveau élevé l'échange d'informations avec les communautés locales. On trouvera, au document ECA/32/02/2-Sup.1. des renseignements plus détaillées tirés des rapports présentés par ces cinq pays. Enfin, le tableau 1 propose une synthèse des progrès accomplis, dans l'application de la Convention, par tous les pays d'Europe méridionale soumettant des rapports.

**Tableau 1. Synthèse des progrès accomplis dans l'application de la Convention sur la lutte contre la désertification par les pays présentant des rapports**

Parties à la Convention	Politiques/ plans sectoriels et inter-sectoriels	Programme d'action national en vigueur	Mécanisme <i>ad hoc</i> de coordination	Contraintes financières et nécessité de programmes de financement	Processus participatif avec les autorités locales et communautaires	Projets pilotes de terrain
<b>Groupe de l'Annexe IV</b>						
Grèce	x	x	x		X	6 régions
Italie	x	x	x		x	
Portugal	x	x	x		X	
Espagne	x	étape finale	x		X	S.E.de l'Espagne
Turquie	x	étape finale	x	x	X	
<b>Balkans et Caucase</b>						
Arménie	x	en prépar.	x	x		
Azerbaïdjan	x	en prépar.	x	x		
Géorgie	x	en prépar.	x	x		
Moldova	x	x	x	x		
Roumanie	x	en prépar.	envisagé	x		

#### 4) LA COOPÉRATION RÉGIONALE EN MÉDITERRANÉE

6. Une Conférence régionale sur la désertification dans la région de la Méditerranée septentrionale s'est tenue à Almería (Espagne), en juin 1995. Il a été convenu, à cette occasion, de constituer un Groupe régional de réflexion chargé de préparer des lignes directrices en vue d'un programme régional d'action. Le Groupe de réflexion a tenu sa première réunion à Madrid, en juillet 1995, avec la participation de représentants de la France, de la Grèce, de l'Italie, du Portugal, de l'Espagne, de la Turquie, de l'Union européenne et du Secrétariat intérimaire de la Convention. Le groupe des pays de l'Annexe de la Méditerranée septentrionale a organisé des ateliers en vue d'identifier les priorités à retenir pour la préparation du programme régional d'action, en consultation avec les ONG et avec les directions générales de la CE concernées par le problème de la désertification. Les priorités ont été approuvées par les comités nationaux. Au cours de la quatrième réunion ministérielle, qui s'est tenue à Rome le 17 février 2000, les pays de l'Annexe IV sont convenus de constituer une unité de la Méditerranée septentrionale de la Convention, d'inviter Monaco à se joindre au groupe en qualité d'observateur et d'autoriser la participation des ONG aux futures réunions.

7. Le groupe de l'Annexe IV prévoit, comme futures activités, l'extension à d'autres parties affectées appartenant à la région de la Méditerranée septentrionale, la poursuite de l'élaboration de projets communs sur les indicateurs, l'établissement de régions pilotes, l'instauration d'un mécanisme d'échange d'information et le développement de synergies avec les pays d'Afrique du Nord et d'autres Parties à la Convention. Ce dernier volet constitue un aspect géopolitique de la plus haute importance pour le groupe des pays de l'Annexe IV, compte tenu de la présence de pays balkaniques ainsi que de pays d'Afrique du Nord et de l'est méditerranéen qui appartiennent respectivement aux annexes africaine et asiatique de la Convention. L'Italie, la Grèce, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et la Slovénie, souscrivant à la Déclaration d'Ancone du 20 mai 2000 sur "l'Initiative adriatique et ionienne", ont décidé de resserrer leur coopération afin de résoudre des problèmes environnementaux spécifiques, d'appliquer toutes les conventions environnementales des Nations Unies et de renforcer l'efficacité de l'action entreprise par les pays de l'Annexe IV.

8. En 2000, le Gouvernement italien, qui assurait la présidence du groupe de l'Annexe IV – aujourd'hui occupée par la Grèce – a invité les représentants de tous les pays méditerranéens, ainsi que les organisations internationales et les ONG à prendre part à un atelier qui s'est tenu au siège de la FAO le 18 février 2000 sur le thème: "Désertification, changement climatique, biodiversité et forêts: les synergies d'un Agenda interrégional entre les pays du nord et du sud de la Méditerranée". Les participants ont échangé des points de vue sur les problèmes de synergie entre les différentes conventions de même que sur les principes forestiers, et ils se sont déclarés prêts à explorer les voies appropriées permettant d'intégrer leurs objectifs respectifs dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention. L'atelier a formulé les recommandations suivantes: a) que les programmes nationaux d'action contre la désertification et les programmes d'action sous-régionaux fournissent des synergies aux autres conventions pertinentes; b) que soient promus des projets pilotes intégrés basés sur une approche participative et contribuant ainsi au processus d'application tout en améliorant la visibilité du processus et en contribuant à identifier les éventuelles lacunes; c) que ces projets et programmes prennent en compte les aspects socio-économiques et soient basés sur l'approfondissement de l'analyse scientifique; d) que soit encouragée la création de réseaux de mécanismes d'information en vue de permettre l'échange de données pertinentes, comparables et fiables, dans la perspective de l'application de la Convention à l'échelle méditerranéenne, le tout en synergie avec d'autres conventions; e) que les synergies soient ramifiées en direction d'autres forums méditerranéens et des principaux donateurs.

9. Le caractère unique de la région méditerranéenne a été reconnu par les traités et accords internationaux tels que la Convention de Barcelone (1976) et la Déclaration de Barcelone (1995), sous-tendant ainsi le partenariat euroméditerranéen. Les pays de l'Annexe IV ont coordonné leurs actions et créé des synergies entre les programmes régionaux et sous-régionaux, de même qu'avec les programmes internationaux tels que le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), le

Programme d'action environnemental de priorité à court et à moyen termes (SMAP) et le Programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement méditerranéen (METAP). C'est le programme MEDA de l'Union européenne qui constitue l'instrument financier de mise en œuvre du partenariat euroméditerranéen. Par ailleurs, le Programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement méditerranéen, avec la Banque européenne d'investissement, la CE, la Banque mondiale et le PNUD, sous-tendent l'assistance technique et facilitent les investissements dans 13 pays méditerranéens et dans trois secteurs prioritaires: la gestion intégrée des ressources côtières et des ressources en eau, la prévention de la pollution dans les "points chauds", et la promotion de la consolidation institutionnelle, de la participation et des partenariats. Il convient de noter que, conformément à l'Article IV de la Convention, les pays en développement sont admissibles à une assistance pour l'application de la Convention; toutefois, l'Article 9 de l'Annexe IV stipule que "les pays développés de la région Parties de la Convention n'ont pas droit à une assistance financière aux fins de la mise en œuvre des programmes nationaux, sous-régionaux, régionaux et conjoints au titre de cette Convention".

## **B. QUELQUES CAUSES ET EFFETS MAJEURS DE LA DÉSERTIFICATION DANS LE CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL FRAGILE DE L'EUROPE**

### *1) DES PRATIQUES INAPPROPRIÉES DE GESTION DES TERRES ET DE L'AGRICULTURE*

10. La région méditerranéenne représente une mosaïque complexe de paysages cultivés et mis en valeur depuis des millénaires. Une bonne partie de la région est semi-aride et sèche subhumide, et les conditions climatiques typiques de la Méditerranée se caractérisent par des périodes prolongées de sécheresse accompagnées d'une pluviométrie extrêmement variable et de précipitations soudaines et intenses. Il n'est plus possible de considérer la sécheresse comme un phénomène épisodique dans cette région; il faut plutôt y voir une conséquence récurrente du changement climatique et de la désertification. Le problème se trouve en outre aggravé par la forte densité de population et la concentration de l'industrie, l'agriculture intensive et le tourisme le long des côtes et des plaines littorales.

11. Par ailleurs, les régions moins favorisées de montagnes et de collines se caractérisent par le développement et l'abandon des activités productives. La détérioration des sols, conjuguée aux changements météorologiques, nuit à la rentabilité des petites exploitations et provoque l'exode des populations de régions qui avaient été cultivées avec soin et dont la productivité avait été préservée pendant deux mille ans grâce au terrassement et à une bonne irrigation.

12. Les feux de forêt incontrôlés constituent une cause majeure de dégradation des terres en Europe méridionale. Le nombre des incendies ainsi que la surface affectée ont doublé depuis 1970 pour l'ensemble du bassin méditerranéen. Les pays ayant subi les plus grandes pertes de superficie boisée au cours de la dernière décennie sont: l'Espagne avec 171 488 ha; l'Italie avec 98 134 ha; le Portugal avec 97 176 ha; la Grèce avec 42 487 ha; la Turquie avec 36 938 ha; la France avec 23 945 ha; la Croatie avec 10 107 ha; la Bulgarie avec 5 943 ha et la Géorgie avec 5 279 ha. La sécheresse prolongée qui a sévi en 2000 dans la région de l'est méditerranéen a provoqué de graves incendies dans plusieurs pays. Fin septembre 2000, plus de 150 000 ha avaient été dévastés en Grèce. La région des Balkans, et en particulier la Bulgarie, la Roumanie et la Croatie ainsi que la Turquie ont également subi des incendies sévères. Dans les pays du nord de la Méditerranée, la plupart des incendies sont provoqués par l'homme, et les causes naturelles d'incendie ne représentent que de 1 à 5 pour cent des sinistres, selon les pays. Il existe des accords internationaux de lutte contre les incendies, qui tracent notamment le cadre d'une coopération entre la France et l'Espagne (1959), l'Espagne et le Maroc (1987), l'Espagne et le Portugal (1992), outre un accord en préparation entre la Grèce et l'Albanie. La FAO a publié des lignes directrices basées sur les accords existants de réponse aux crises, en vue de promouvoir une coopération entre les pays affectés.

13. La dégradation des terres est souvent liée à de mauvaises pratiques agricoles. Les sols se salinisent et se dessèchent, ils deviennent stériles, improductifs et sont mal protégés par suite de la combinaison de risques naturels – sécheresse, inondations, feux de forêt –, mais aussi d'activités humaines – notamment les labourages intensifs, les mauvaises pratiques d'irrigation et le surpâturage. Les sols érodés donnent des rendements inférieurs à ceux des sols protégés, étant donné que l'érosion réduit la fertilité du sol et l'apport en eau. Les modifications physiques imposées aux cours d'eau par la construction de réservoirs, la canalisation des fleuves et le drainage des marécages ainsi que l'application intensive des engrais et des pesticides, sans parler de la contamination par les métaux lourds, contribuent à saper à longue échéance la santé et la qualité des ressources en terres et en eaux.

14. Le recours à des volumes importants d'engrais et de pesticides ainsi que l'irrigation permettent de compenser les effets délétères de l'érosion; toutefois, ces facteurs recèlent également un potentiel de pollution et de nuisance pour la santé, outre le fait qu'ils risquent de détruire les habitats naturels et d'entraîner une consommation élevée d'énergie et la création de systèmes agricoles non durables. En fait, l'érosion a pour effet d'augmenter les coûts de production agricole d'environ 25 pour cent chaque année. Les sédiments provenant des terres agricoles érodées entraînent d'importants problèmes périphériques, tels que les dégâts causés aux réseaux de routes et d'égouts, les perturbations du drainage, l'affaiblissement des fondations et des chaussées, le ravinement des routes, l'effondrement des digues en terre, l'ensablement des ports et des canaux, la réduction de la capacité des réservoirs, la perturbation de l'écologie des fleuves, les nuisances pour la santé publique, et enfin, l'augmentation des coûts de traitement de l'eau. En outre, en provoquant l'élévation du lit des cours d'eau et en enfouissant les marais bordant les cours d'eau, les sédiments augmentent la probabilité ainsi que la gravité des inondations. En fait, les dommages économiques provoqués par l'érosion de sites périphériques représentent près de 40 pour cent du coût total de l'érosion. La société aurait donc avantage à se prémunir contre les effets de l'érosion de sites périphériques en mettant en œuvre des mesures de conservation.

*2) LA MAUVAISE GESTION DE RESSOURCES LIMITÉES EN EAU, AGGRAVÉE PAR LES SÉCHERESSES RÉCURRENTES*

15. Près de 80 pour cent de l'eau douce disponible dans la région sont utilisés à des fins d'irrigation. Lorsque le niveau des nappes phréatiques diminue du fait d'un pompage dépassant leur reconstitution, on assiste à une intrusion saline dans les nappes aquifères des régions littorales et à une augmentation des coûts de pompage. La croissance continue des activités liées à l'industrie, au tourisme, à l'agriculture intensive et aux autres activités économiques le long des régions côtières soumet à rude épreuve le milieu naturel et, en particulier, les ressources en eau. Les inondations imprévues et l'afflux de sédiments provenant des régions élevées provoquent des phénomènes torrentiels qui affectent les établissements humains et l'infrastructure dans les régions situées en aval. Ces dernières années, les glissements de terrain qui se sont produits en Italie et en Espagne ont détruit des habitations, des sites de camping et des installations situées dans les zones exposées. Par ailleurs, le développement rapide auquel on assiste dans les régions littorales risque d'exacerber les processus de dégradation dans des régions vulnérables à la sécheresse comme la Sardaigne et la Sicile en Italie, l'Algarve au Portugal, la Costa del Sol en Espagne, les îles Égées en Grèce et la province d'Antalya en Turquie. Signalons que l'irrigation des terrains de golf constitue une source croissante de concurrence pour l'obtention de maigres ressources en eau.

16. La sécheresse risque de porter atteinte à de nombreux secteurs de l'économie, de même qu'à l'environnement. Outre la perte d'une portion importante des récoltes, les périodes de sécheresse extrême mettent à mal les écosystèmes aquatiques et terrestres; ainsi, la sécheresse ne se traduit pas seulement par une pénurie d'eau, mais également par un grave problème environnemental. En Italie, la sécheresse de 1989-1991 a réduit le débit de nombreux cours d'eau. Le niveau de précipitations extraordinairement faibles enregistré dans les années 90 en Espagne a entraîné une réduction du ruissellement, de l'ordre de plus de 60 pour cent pour le Tage, le Guadiana, le Guadalquivir et les bassins versants du Sud-Est et des îles Canaries, ainsi qu'une réduction marquée de la capacité moyenne et du pouvoir régulateur des réservoirs. La sécheresse

qui a touché la majeure partie de l'Europe orientale en 2000 a affecté les récoltes de maïs et d'orge en particulier, entraînant un recul de 2 pour cent de la production mondiale de céréales secondaires. En Roumanie, la sécheresse de l'année 2000 a bouleversé l'ensemble de la campagne agricole. En Bosnie-Herzégovine, la même sécheresse et les inondations de 2001 ont affecté les récoltes de blé et de maïs. La récolte céréalière de 2001 a été réduite en France, en Espagne et en Italie, du fait des mauvaises conditions météorologiques et de la réduction des emblavures. Le Royaume-Uni n'a pas été épargné. À Chypre, les agriculteurs ont été contraints de déraciner leurs agrumes par suite de la sécheresse prolongée, tout en subissant une augmentation des coûts de production. Le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement a déclaré la période 2001-2002 "Année des agrumes" afin d'encourager les agriculteurs et de renverser cette tendance. Par ailleurs, la sécheresse a entraîné la prolifération des ravageurs de forêt dans plusieurs pays d'Europe méridionale, tels que la spongieuse en Bulgarie et en Roumanie, les phyllies en République de Moldova et la chenille légionnaire dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Dans les trois premiers pays cités, la FAO a pris des initiatives dans le cadre du PCT afin d'encourager l'épandage de produits dans les régions infestées.

17. La FAO est venue en aide à plusieurs pays d'Europe orientale afin d'atténuer les effets de la sécheresse de 2000 et 2001. À ce titre, l'Arménie, la Géorgie, la Roumanie et Moldova ont bénéficié d'un secours d'urgence dans le cadre du PCT, notamment sous forme de distribution de semences aux agriculteurs touchés par la sécheresse. Des projets de fourniture d'urgence de semences aux agriculteurs affectés par la sécheresse ont été financés par les donateurs pour l'Arménie et la Géorgie. Des appels ont été émis pour: i) la Roumanie pour un montant de 1 308 500 de dollars E.-U. destinés à la fourniture d'urgence de semences de maïs aux agriculteurs touchés par la sécheresse; ii) l'Arménie en 2000, pour un montant de 7 millions de dollars E.-U. en vue de la fourniture d'urgence de semences de blé et d'orge et la distribution d'aliments pour animaux, et, en 2001, 5 millions de dollars E.-U. en vue de la distribution d'urgence de semences de pommes de terre de production locale, de variétés de blé d'hiver, d'orge pour les animaux et pour la promotion de la culture des huiles oléagineuses; iii) la Géorgie, en 2000, pour un montant de 15 550 000 de dollars E.-U. en vue de la fourniture d'urgence de semences de blé d'hiver de qualité permettant la fabrication du pain et d'intrants agricoles connexes aux agriculteurs touchés par la sécheresse; iv) l'Azerbaïdjan en 2001, pour un montant de 40 065 000 dollars E.-U., en vue de la fourniture d'urgence d'engrais, ainsi que de la remise sur pied et l'expansion d'une installation d'aquaculture et la réalisation d'un projet à long terme de remise en état du réseau d'irrigation.

#### **Étendue du phénomène de désertification et de dégradation des sols en Europe**

18. Selon l'évaluation mondiale de l'intensité et de l'étendue du phénomène de désertification effectuée par la FAO/PNUE/UNESCO, le phénomène de détérioration des sols dans les régions de la Méditerranée septentrionale couvre 99,4 millions d'hectares. Dans le cadre de son Programme de recherche et de développement, la CE a encouragé et financé des études et des recherches sur la désertification en région Méditerranéenne (MEDALUS et ARIDUSEUROMED). Ces activités ont produit un volume important d'informations qui a été communiqué lors d'une conférence de grande envergure qui s'est tenue en Crète (Grèce) en 1996. Le tableau 2 donne des estimations du phénomène de détérioration sévère et très sévère des sols en Europe méridionale (information non disponible pour Malte), d'après la base de données Terrastat de la FAO:

**Tableau 2. Gravité de la dégradation des terres provoquée par l'homme dans les pays du sud européen**

Pays	sévère		très sévère		Total des superficies sévèrement dégradées	
	%	surface km <sup>2</sup>	%	surface km <sup>2</sup>	%	surface km <sup>2</sup>
<b>Albanie</b>	14	4 000	80	23 000	94	27 000
<b>Arménie</b>	11	3 000	0	0	11	3 000
<b>Azerbaïdjan</b>	56	49 000	0	0	56	49 000
<b>Bosnie-Herzégovine</b>	4	2 000	96	49 000	100	51 000
<b>Bulgarie</b>	100	111 000	0	0	100	111 000
<b>Croatie</b>	50	28 000	50	28 000	100	56 000
<b>Chypre</b>	100	9 000	0	0	100	9 000
<b>France</b>	9	50 000	0	0	9	50 000
<b>Géorgie</b>	10	7 000	0	0	10	7 000
<b>Grèce</b>	47	62 000	1	1 000	48	63 000
<b>Italie</b>	28	84 000	0	0	28	84 000
<b>Macédoine</b>	44	11 000	45	11 000	89	22 000
<b>Moldova</b>	100	34 000	0	0	100	34 000
<b>Portugal</b>	0	0	21	19 000	21	19 000
<b>Roumanie</b>	89	212 000	11	25 000	100	237 000
<b>Slovénie</b>	18	4 000	61	12 000	79	16 000
<b>Espagne</b>	35	175 000	3	16 000	38	191 000
<b>Turquie</b>	69	535 000	30	235 000	99	770 000
<b>Ukraine</b>	49	297 000	27	162 000	78	459 000
<b>Rép. féd. de Yougoslavie</b>	31	39 000	63	80 000	94	119 000

19. En septembre 2000, un rapport de la Convention sur la lutte contre la désertification a lancé un avertissement selon lequel des surfaces considérables de terres bordant la Méditerranée seraient détruites par la désertification d'ici 50 à 75 ans. La Convention basait ses estimations sur les taux actuels d'érosion causés par le changement climatique, l'évolution de l'utilisation des terres et les autres activités humaines. L'Agence européenne pour l'environnement a constaté que 150 millions d'hectares sont exposés à un risque élevé d'érosion dans les pays méditerranéens. Un rapport de l'Union européenne sur l'impact environnemental de la production d'huile d'olive révèle que les systèmes traditionnels intensifiés et les systèmes modernes présentent le risque d'impact négatif le plus grave pour l'environnement, notamment sous forme d'érosion des sols, de dégradation des habitats et des paysages et d'épuisement des faibles ressources en eau. Certaines régions de culture de l'olivier, notamment le sud de l'Espagne et du Portugal, subissent d'ores et déjà un phénomène de désertification dû aux méthodes inappropriées de lutte contre les adventices et de gestion des sols, conjuguées au risque inhérent élevé d'érosion de nombreuses plantations d'oliviers, parallèlement au lessivage considérable des sols et des produits agrochimiques dans les voies d'eau. Selon le rapport, l'érosion des sols doit sans doute être considéré comme "le problème environnemental le plus grave lié à la culture de l'olivier".

## **C. LES POLITIQUES, LES STRATÉGIES ET LES APPROCHES TECHNIQUES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA DÉGRADATION DES TERRES ET LA DÉSERTIFICATION**

### *1) L'ÉLABORATION DE POLITIQUES INTÉGRÉES ET DE STRATÉGIES ENVIRONNEMENTALES À DIFFÉRENTS NIVEAUX*

20. La remise en état des terres dégradées représente, pour l'essentiel, un effort à long terme qui nécessite l'adoption d'une politique et l'établissement d'un cadre institutionnel afin d'obtenir l'adhésion et la participation des éleveurs nomades, des agriculteurs, des forestiers et des autres utilisateurs de terres, afin de rectifier les erreurs de gestion qui ont entraîné la dégradation des ressources. Il convient d'intégrer les programmes de lutte contre la désertification aux plans nationaux de développement, mais aussi de combler les lacunes institutionnelles et juridiques de manière à faciliter la cogestion des projets et la participation des communautés locales au processus décisionnel. Des priorités devront être fixées, de sorte que les avantages économiques à court terme ne l'emportent pas sur la durabilité à longue échéance, étant entendu que les conditions qui favorisent l'essor de la production sont, selon toute probabilité, également propices à la conservation des ressources. Certes, la réduction des dommages réversibles causés aux ressources mérite une action prioritaire; toutefois, toute action tournée vers le développement durable se doit d'offrir des avantages à long terme. Ainsi, les initiatives destinées à encourager une utilisation rationnelle des ressources en terres et en eaux, de même que l'élaboration de mécanismes visant à générer les fonds requis, doivent toujours compenser de manière équitable les avantages annexes que tire la société de mesures de protection de l'environnement et de conservation des ressources en terres et en eaux.

21. La participation des populations locales est d'une importance primordiale, car elle renforce leur contrôle sur les ressources et encourage leur engagement à long terme. Il faut craindre l'apparition de conflits dans les circonstances suivantes: i) lorsqu'il n'est pas possible de susciter une interaction entre les parties; ii) lorsque l'attribution de ressources essentielles n'est pas équitable; iii) lorsque le besoin d'accès à une ressources est imprévisible; iv) lorsque n'ont pas été définies les modalités de règlement des différends; v) lorsque les droits et les obligations basés sur les précédents demeurent ambigus. Parmi ces éléments essentiels, il convient de citer la résolution des conflits liés, entre autres, à l'utilisation de terres communes et à l'accès aux sources aquifères, ainsi que la garantie de l'approvisionnement en intrants agricoles, l'accès aux crédits, aux marchés et aux services de transfert de technologies. Les responsables devront se munir d'une panoplie d'instruments décisionnels prenant en compte les particularités locales, afin de stimuler et de soutenir une demande partant de la base, notamment par un appui aux organisations et aux initiatives d'origine populaire. Les mesures de lutte contre la désertification devront être basées sur une connaissance détaillée des écosystèmes naturels et cultivés, notamment de leurs caractéristiques dynamiques, ainsi que de l'interaction entre les facteurs physiques et socio-économiques. Il faudra veiller à remplacer, par des solutions alternatives et non destructrices, certaines pratiques dommageables auxquelles avaient recours les sociétés locales pour subsister en période de crise. Enfin, on devra s'attacher à promouvoir les connaissances et le savoir-faire traditionnels chaque fois qu'ils présentent un potentiel de protection et d'amélioration du patrimoine foncier.

### *2) LA PROMOTION DE PRATIQUES AGRICOLES DURABLES*

22. L'existence d'un couvert terrestre organique permanent ou semi-permanent, qu'il s'agisse d'une culture en croissance ou de paillis constitue, pour le sol, un bouclier contre le soleil, la pluie et le vent, tout en alimentant le biote et en permettant la gestion du sol, puisqu'elle en préserve dans toute la mesure possible la composition, la structure et la biodiversité naturelle tout en la défendant contre les processus de dégradation tels que l'érosion et le compactage des sols. L'application des principes de gestion intégrée des sols et des éléments nutritifs vise à optimiser la couverture des sols et l'introduction de matières organiques, de même que l'utilisation d'espèces légumineuses, l'emploi sélectif de nutriments végétaux, l'utilisation des sols en fonction des fins

spécifiques poursuivies et l'atténuation des facteurs limitant la productivité des cultures. Ainsi, la rotation des cultures devrait comprendre une alternance avec les plantes légumineuses régénératrices du sol. Par ailleurs, une rotation variée des cultures représente une protection précieuse contre les maladies et les ravageurs. Au niveau de l'exploitation, le déclin de la teneur en matières organiques dans le sol peut être compensé par l'incorporation de fumier vert, l'application de jachères améliorées, la réintégration des résidus de récoltes dans le sol et l'amélioration des pratiques culturales. Grâce à une meilleure gestion, le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), qui est le principal "gaz à effet de serre" contribuant à la modification du climat peut retourner dans le sol en tant que matière organique - ce qui répond à l'objectif fixé dans le Protocole de Kyoto, à savoir que "les puits, y compris les sols des forêts et des terres agricoles, peuvent contribuer à atteindre l'objectif".

23. En octobre 2000, une conférence a réuni à Madrid des agriculteurs, des scientifiques et des vulgarisateurs agricoles. Cette conférence, organisée conjointement par la FAO et par la Fédération européenne de l'agriculture de conservation (ECAAF) avait pour objet de promouvoir cette approche en matière de production agricole et de renforcer la tendance à l'agriculture sans labour ou à faible intensité de labour, de manière à conserver, à améliorer et à rationaliser l'utilisation des ressources naturelles grâce à une gestion intégrée des ressources en terres, en eaux et en facteurs biologiques, en combinaison avec des intrants extérieurs. Citons, parmi certaines des techniques utilisées, l'ensemencement direct (sans labour), la réduction du labour (labour minimum), l'incorporation de résidus de cultures et l'établissement de cultures de couverture dans les cultures ligneuses pérennes (de végétation spontanée ou par voie de semis d'espèces appropriées), ou encore intercalées dans les cultures annuelles. Les micro-organismes et la faune du sol prennent en charge les fonctions de labour et l'équilibrage des éléments nutritifs du sol. La présence de paille sur le sol réduit l'évaporation de l'eau, qui est au contraire accentuée par chaque opération de labour. En outre, on assiste à une réduction de la contamination des plans d'eau tandis que s'atténuent les émissions de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère. Ajoutons que l'absence de labour permet des économies importantes de carburant et de main-d'œuvre. En effet, les opérations conventionnelles de labour nécessitent, relativement à l'agriculture de conservation et notamment au semis direct/sans labour, des investissements beaucoup plus élevés sous forme de machines et d'entretien, mais aussi de combustible fossile et de main-d'œuvre. À titre d'exemple, l'oléiculture sans labour permet chaque année, selon les estimations, une économie d'environ 60 à 80 litres de carburant et de trois à cinq heures de main-d'œuvre par hectare. Par ailleurs, les agriculteurs labourent la terre afin de la préparer pour l'ensemencement, mais aussi pour exposer et éliminer ravageurs et maladies. L'agriculture de conservation nécessite l'achat ou l'adaptation d'un autre type d'équipement, mais cette méthode réduit l'utilisation d'engrais chimique, si bien que les agriculteurs doivent apprendre à lutter contre les maladies et les ravageurs en appliquant les méthodes de protection intégrée contre les ravageurs.

### *3) L'AMÉLIORATION DES MÉTHODES D'ÉLEVAGE ET DE GESTION DES PÂTURAGES*

24. Il est possible d'intégrer pleinement la production de bétail aux systèmes durables d'exploitation agricole grâce au recyclage des nutriments, ce qui réduit les problèmes environnementaux provoqués par la production intensive de bétail. L'intégration du bétail à la production agricole permet à l'agriculteur d'incorporer le fourrage à la rotation des cultures, en élargissant cette dernière tout en réduisant les problèmes liés aux ravageurs. En outre, les cultures de fourrage peuvent souvent être utilisées pour un double usage, à savoir le fourrage et la couverture du sol.

25. Les pâturages représentent une ressource au potentiel variable, dont la productivité est tributaire des variations climatiques. L'épuisement des éléments nutritifs du sol ainsi que le pâturage sélectif entraînent une modification de la végétation, qui se traduit par des modifications du couvert végétal, de la biomasse et de la biodiversité, de même que par l'apparition d'espèces non souhaitées et d'adventices, qui nuisent à long terme à la productivité des cultures fourragères. Il est fréquent que l'on doive recourir à la revégétation des pâturages épuisés et à l'établissement d'arbustes fourragers. Plusieurs options s'offrent pour la gestion de la variabilité annuelle

intercalaire et des sécheresses: une répartition optimale des parcours; la vente du cheptel dès que s'annonce une sécheresse; le maintien d'un troupeau rentable comprenant un minimum d'animaux improductifs; l'utilisation de pâturages à usage spécifique; l'emploi de fourrage non utilisé pendant les années normales; l'expansion des surfaces offertes aux pâturages; le sevrage et la vente anticipée des animaux; enfin, l'emploi de compléments alimentaires. Afin de mieux moduler l'importance des troupeaux ou la productivité des pâturages durant les périodes critiques, on peut recourir au forage de puits, au pâturage de saison sèche à proximité des points d'eau, à l'emploi de résidus de récolte, et à des arbustes fourragers. La gestion des pâturages nécessite la modulation de la population et de la densité du cheptel, la gestion de la saison de pâturage et de son intensité de manière à optimiser de façon durable la production de bétail relativement à la surface.

#### *4) LA GESTION ET LA PROTECTION AMÉLIORÉES DES FORÊTS ET DES ARBRES*

26. La lutte contre la désertification se fait sur un autre front, celui de la protection des forêts contre les incendies, les ravageurs et le pâturage sauvage, de même que par le boisement des terres dégradées visant à arrêter l'érosion et à conserver les ressources aquifères des bassins versants élevés. Le boisement et le revégétation présentent un avantage supplémentaire, à savoir contribuer au captage du carbone, conformément aux objectifs du Protocole de Kyoto. En Espagne, près de 88 pour cent de la surface forestière ont pour rôle principal de protéger le sol contre l'érosion et de réguler le cycle de circulation de l'eau dans des conditions caractérisées par des pentes raides et des précipitations faibles et irrégulières. En Turquie, 44 pour cent seulement des terres forestières désignées consistent en forêts productives, tandis que le solde de 56 pour cent est composé de forêts et de pâturages dégradés ou de zones endommagées par l'érosion. Par ailleurs, les arbres et les buissons contribuent de façon importante à réduire l'érosion du vent, qu'il s'agisse des brise-vent, des ceintures protectrices ou de la stabilisation des dunes de sable. Les arbres et les buissons contribuent par ailleurs à la fixation de l'azote, à l'incorporation des matières organiques et au recyclage des éléments nutritifs contenus dans les couches profondes du sol; enfin, la revégétation au moyen d'espèces halophytes aide à bonifier les sols salins. Le Dialogue international sur les politiques forestières qui se déroule au sein du Forum des Nations Unies sur les forêts accorde une attention particulière aux causes sous-jacentes de la déforestation et de la dégradation des forêts. Il conviendra de prendre dûment en compte les besoins particuliers des pays européens affectés par ces phénomènes, de manière à protéger et à restaurer leur patrimoine forestier.

#### *5) LA PROMOTION DE LA GESTION ET DE LA CONSERVATION DES RESSOURCES EN EAU*

27. La gestion et la conservation des ressources en eau est un autre domaine privilégié de la lutte contre la désertification. Les actions entreprises dans ce domaine devront, de préférence, se dérouler dans le cadre de la mise en valeur intégrée des bassins fluviaux et comporter des activités intéressant l'aire d'alimentation des affluents, dans le cadre de la gestion intégrée des bassins versants. Dans les secteurs situés en aval et dans les aquifères, on s'efforcera d'appliquer un concept d'utilisation multiple conciliant les demandes concurrentes d'utilisation des ressources en eau. La disponibilité de ces derniers peut être optimisée par l'amélioration du rendement dans les aires d'alimentation des affluents tout en protégeant la qualité de l'eau et en introduisant des mesures biologiques et structurelles tournées vers la collecte de l'eau, la réduction des pertes par évaporation, l'étalement des eaux de crue et la répartition des canaux d'évacuation, et enfin la reconstitution des réserves phréatiques. Grâce à la protection contre la salinité et la pollution de l'eau, de même qu'à la réduction de la sédimentation dans les réservoirs et dans les réseaux d'irrigation, il est possible de prolonger le cycle de possession d'infrastructures précieuses tout en réduisant les coûts de dragage et de traitement de l'eau. Certaines mesures sont particulièrement indiquées pour les régions semi-arides, telles que l'introduction de mesures de collecte de l'eau comme les micro-captages, les levées de contour pour les arbres, les levées semi-circulaires et trapézoïdales, les levées de contour pour les cultures, les murets en pierre, les barrages de pierre perméables et les levées d'épandage d'eau. Dans les régions sèches, souvent très humides, la

présence d'arbres et de ceintures de protection peut également améliorer la collecte de l'eau en captant les précipitations invisibles.

#### **D. MODALITÉS POSSIBLES DE SOUTIEN DE LA FAO AUX MESURES PRIORITAIRES DE LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION DANS LA RÉGION**

28. Depuis des décennies, la FAO se montre très active dans la lutte contre la désertification, par le biais d'activités de surveillance, de programmes normatifs et de projets de terrain. Les mesures entreprises en matière de conservation et de gestion des écosystèmes fragiles dans les régions arides, semi-arides et subhumides couvrent un éventail allant de la gestion des ressources en terres et en eaux jusqu'aux aspects juridiques, en passant par la conservation des sols, la gestion des pâturages et de la production animale, la gestion des forêts, le reboisement, la bonification des dunes de sable, la lutte contre la salinité dans les terres irriguées et la promotion de sources d'énergie durable. On trouvera, à l'Annexe 2 du document ECA/32/02/2-Sup.1, un complément de détail sur les activités de la FAO propres à appuyer l'action entreprise au niveau national dans les pays de la région. Le processus de la Convention reçoit un appui particulier de la part du Groupe de travail spécial interdépartemental sur la désertification, qui coordonne les données et éléments pertinents de la FAO touchant la mise en œuvre d'initiatives internationales et de certains programmes nationaux en matière de mise en valeur des terres sèches, de lutte contre la désertification et d'atténuation de la sécheresse. Le Cadre stratégique et Plan à moyen terme 2002-2007 de la FAO met en relief les programmes et les projets tournés vers la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, la protection des écosystèmes fragiles ainsi que la prévention, l'atténuation et la préparation dans le domaine des catastrophes. La gestion durable des ressources naturelles est l'un des quatre domaines principaux constituant l'énoncé de mission de la FAO pour l'Europe, avec un accent particulier sur la gestion intégrée – notamment des bassins versants – et sur la restauration et la protection des milieux environnementaux fragiles d'Europe centrale et orientale. En conséquence, l'Organisation devrait être aujourd'hui mieux placée pour répondre aux besoins spécifiques des pays touchés par la sécheresse et par la désertification en Méditerranée septentrionale de même que dans les Balkans et dans le Caucase.

29. Grâce aux entretiens menés avec le secrétariat de la Convention, au cours desquels ont été cernées les priorités, la FAO s'est trouvée munie des éléments nécessaires pour aider les pays membres, et un Protocole de collaboration a été signé en décembre 1998; ce protocole couvrait six domaines: i) la mise en œuvre de plans d'action et la création de réseaux aux niveaux national et régional, avec une éventuelle assistance technique de la FAO; ii) l'appui aux réseaux régionaux de la Convention; iii) la production et la diffusion de documents destinés à promouvoir les bonnes pratiques et le civisme; iv) des documents de sensibilisation, destinés à fournir des informations convaincantes sur le statut, l'évolution et les coûts de la désertification et de son atténuation, à l'intention des médias et du public en général, mais aussi des décideurs, des donateurs, des ONG et des institutions; v) l'évaluation et le suivi des phénomènes de désertification et de sécheresse aux niveaux mondial, régional et national; vi) l'appui technique aux organismes de la Convention, notamment l'appui consultatif et technique au Mécanisme mondial et la présentation de rapports techniques aux réunions internationales, interrégionales et sous-régionales organisées par le Secrétariat. Un Protocole d'accord a en outre été signé entre la FAO et le Fonds international pour le développement agricole (FIDA), en vue de promouvoir la collaboration dans l'aide aux pays pour l'application de la Convention. Une coopération active a été entreprise avec le Mécanisme mondial en vue d'appuyer conjointement l'application de la Convention aux niveaux national, sous-régional et international.

30. La FAO déploie une gamme d'activités pouvant contribuer à un meilleur suivi des principaux changements climatiques, l'utilisation des terres et le couvert végétal, de même qu'à la prévention et à l'identification des processus de dégradation des terres: i) le projet de zones agroécologiques; ii) le Système mondial d'information et d'alerte rapide (SMIAR); et iii) le Système mondial d'observation terrestre (SMOT). En outre, la FAO dispose de toute une panoplie

de systèmes d'informations et de bases de données qui font l'objet de mises à jour et d'améliorations constantes. Le Centre mondial d'information agricole (WAICENT) diffuse, sur l'Internet, des données et des statistiques émanant de la FAO sur l'agriculture et l'utilisation des terres au niveau national. Le Système d'information et d'appui à la décision sur les ressources en terres, se présente comme une boîte à outils fournissant des informations sur la répartition mondiale des types de sols, avec notamment des données de base provenant d'enquêtes et des informations sur les zones agro-écologiques permettant de calculer les potentiels de production, des données concernant l'adaptation et le rendement des cultures, ainsi qu'un système permettant de modéliser l'utilisation des terres et les systèmes de production. Le Programme d'évaluation des ressources forestières (ERF) en coopération avec la CEE/ONU pour l'Europe, fournit des statistiques régionales sur les ressources forestières et sur le déboisement. Le Système d'information et de cartographie de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité (SICIAV) est un outil géoréférencé d'aide aux décisions élaboré en vue de signaler les régions et les populations vulnérables à la faim et à la malnutrition, ainsi que les facteurs contribuant à l'insécurité alimentaire. Le Centre d'intervention anti-acridienne d'urgence (ECLLO) est un système d'information géoréférencé servant au suivi des infestations de criquets pèlerins dans les pays africains. La base de données agroclimatiques FAOCLIM couvre les données mensuelles de 28 100 stations en soumettant à des calculs informatisés 14 paramètres agroclimatiques. AGROMET se consacre au suivi et à la modélisation de l'évolution des récoltes et des phénomènes extrêmes (sécheresse, ravageurs), en recueillant des éléments d'observation destinés aux systèmes d'alerte avancée en matière de sécurité alimentaire. À titre de contribution à la Convention, la FAO a préparé un CD réunissant les données statistiques existantes en matière de désertification, avec agrégation des données au niveau national.

31. Comme l'ont fait observer les pays de l'Annexe IV, il est nécessaire d'évaluer les phénomènes d'aridité et de sécheresse au niveau régional. Compte tenu de ce besoin, ainsi que des menaces de modifications climatiques et de leur incidence sur la désertification et la sécheresse, il est souhaitable que la FAO renforce ses activités, en coopération étroite avec la Commission de l'OMM pour la météorologie agricole, en vue d'améliorer l'utilisation des outils servant à la prévision des récoltes, de même que l'utilisation des prévisions météorologiques et climatiques au niveau de l'exploitation agricole, parallèlement à l'amélioration des techniques permettant d'optimiser l'utilisation des données climatiques dans des conditions variables parfois extrêmes, et à l'éventuelle application de l'assurance récolte. La FAO dispose d'un patrimoine d'expérience significatif en matière de prévisions de récolte, notamment dans les régions semi-arides. Des outils normalisés, y compris des logiciels – ont été élaborés pour combiner les données recueillies au sol et les observations satellitaires de manière à produire les cartes de rendement des récoltes établies pratiquement en temps réel. La FAO pourrait également aider les pays membres dans leurs efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à renforcer la résistance des systèmes de production aux fluctuations climatiques, et à améliorer leur capacité d'adaptation. Les méthodes employées à cette fin comprennent l'agriculture de conservation, l'entreposage du carbone dans la biomasse et le sol, l'utilisation améliorée des engrais, l'amélioration de la digestion des ruminants grâce à une meilleure alimentation, et la promotion de la bioénergie comme substitut durable des combustibles fossiles.

32. La FAO, en collaboration avec le Centre international de référence et d'information pédologique (CIRIP) aux Pays-Bas, a mis en œuvre le projet SOVEUR concernant l'observation de la dégradation des sols et de leur vulnérabilité en Europe centrale et orientale. En outre, un projet de très grande envergure concernant l'évaluation de la dégradation des terres arides (LADA) a été lancé en 200 et entériné par le Comité de la science et de la technologie au cours de la COP-5. Le programme LADA est une initiative mondiale couvrant plus de cent pays touchés par la désertification et qui vise à fournir des informations normalisées (cartes, bases de données, etc.), du niveau local à l'échelle planétaire, concernant la situation, les causes, les incidences de la dégradation des terres et les éventuels remèdes à y apporter, tout en renforçant les capacités dans les pays touchés. Les données concernant la dégradation des sols porteraient sur les sols, les ressources en eau, la végétation (surfaces boisées, terres agricoles, pâturages), les ressources

animales, mais aussi, dans une certaine mesure, le climat et la biodiversité, les réserves de carbone contenues dans le sol et la biomasse. Le programme LADA est actuellement financé, pour sa phase préparatoire PDF-B, par le PNUE-FEM et par la FAO. Il a été lancé et suivi par un vaste consortium de partenaires qui comprend le Secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification, le PNUE-FEM, le Mécanisme mondial ainsi que la FAO - qui en assure l'exécution. La première réunion du Groupe consultatif et du Groupe directeur du programme LADA s'est tenue à Rome, du 23 au 25 janvier 2002.

33. Un certain nombre de réseaux de la FAO de la région contribuent, ou possèdent le potentiel nécessaire à contribuer de façon significative aux efforts régionaux de lutte contre la désertification:

- **Le Comité AFC/EFC/NEFC sur les questions forestières en Méditerranée (*Silva Mediterranea*)** fondé en 1922, qui comprend actuellement 26 pays, dont douze pays membres de l'Europe du Sud et de l'Union européenne, est un forum dont l'objet consiste à promouvoir les échanges d'expérience et à coordonner les efforts tels que le plan d'action forestier méditerranéen. *Silva Mediterranea* comprend six réseaux de recherche: incendies de forêt; espèces polyvalentes, notamment destinées à la lutte contre la désertification; sylviculture des espèces de cèdres; sylviculture des espèces de chêne-liège; sylviculture des espèces de pin pignon; sélection des ressources génétiques des espèces résineuses.
- **ESCORENA** comprend quatre réseaux coopératifs REU/RNE parrainés conjointement avec le Centre international de hautes études méditerranéennes (CIHEAM) et présentant un intérêt particulier pour les pays méditerranéens: noix; olives; pâturages et cultures fourragères; ovins et caprins. En outre, le Réseau pour l'énergie durable au service de l'environnement rural (REDER) effectue des travaux portant sur les méthodologie de recherche concernant l'agriculture biologique.
- **Le Réseau des zones protégées dans les pays d'Europe centrale et orientale**, qui comprend 43 instituts nationaux œuvrant en coopération.
- **Le Groupe de travail sur la gestion des bassins versants montagneux** de la Commission des forêts pour l'Europe dispose d'un réseau étendu de spécialistes dans des domaines tels que la maîtrise des torrents, la consommation des ressources en terre et la revégétation, la restauration des terres et les questions socio-économiques. Plus de la moitié des sessions du groupe de travail se sont tenues dans des pays de Méditerranée septentrionale. La vingt-troisième session, qui doit se tenir en septembre 2002 à Davos, en Suisse, revêtira une importance particulière car elle marquera le cinquantième anniversaire du Groupe de travail ainsi que l'observance de l'Année internationale de la montagne.

34. Plusieurs autres régions peuvent également apporter leur contribution: i) le Réseau mondial d'intégration de la gestion des sols en vue de l'utilisation durable des sols salinisés; ii) l'Étude mondiale des approches et des technologies de conservation (WOCAT) qui a compilé une base de données et actualisé des données sur la dégradation et la remise en état des sols pour plus de 200 techniques ayant fait leurs preuves en matière de conservation des ressources en terre et en eau et d'approche institutionnelle de mise en œuvre dans plus de 30 pays; iii) le Réseau international de protection contre les incendies (IFMN), établi en vue de hiérarchiser les priorités des dix-neuf recommandations du Plan d'action contre les incendies publié par la réunion internationale d'experts sur la prévention et la maîtrise des incendies de forêt organisée par la FAO, en coopération avec l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) en mars 2001; iv) un réseau d'information sur les sécheresses, lancé en novembre 2000, avec comme principaux fondateurs la FAO, l'ICARDA, le CIHEAM et la Commission européenne comme collaborateurs, suite à la tenue, en mai 2001, de la Consultation d'experts et de l'Atelier FAO-ICARDA-CE sur l'atténuation de la sécheresse au Proche-Orient et en Méditerranée.

## **E. RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE SOUTIEN DE LA FAO SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ADRESSEES A LA VINGT-TROISIÈME CONFERENCE REGIONALE DE LA FAO POUR L'EUROPE**

35. Une vision à long terme des perspectives offertes par la coopération interrégionale devrait conduire les pays membres de l'Annexe 4 de la Convention à:

- s'efforcer d'obtenir la participation d'autres pays européens à la lutte contre la désertification, et principalement les pays de la Méditerranée, des Balkans et du Caucase;
- établir des passerelles de coopération avec les pays de l'Afrique du Nord et de la Méditerranée orientale Parties aux annexes africaine et asiatique de la Convention;

En conformité des conclusions de l'atelier "désertification, changement climatique, biodiversité et forêt: synergies pour un agenda interrégional reliant les pays du nord et du sud de la Méditerranée" il convient de développer des synergies entre les différentes conventions, de même qu'avec les principes forestiers, en vue de l'application de la Convention. Les programmes nationaux d'action, de même que les programmes d'action sous-régionaux devront tenir compte de ces synergies potentielles et se prévaloir des différents réseaux et des mécanismes de partage de l'information, notamment ceux concernant la région Méditerranéenne.

36. Des partenariats devront être développés afin de renforcer et d'harmoniser les efforts des nombreux programmes et institutions opérant en Méditerranée, de manière à en promouvoir la rentabilité. La FAO devra offrir ses capacités et son savoir-faire dans le cadre de ce partenariat, afin d'appuyer les initiatives régionales et nationales. L'Espagne, pays pionnier des efforts de lutte contre la désertification et qui assure actuellement la présidence de l'Union européenne, serait bien placée pour conduire une initiative ouvrant des voies nouvelles de coopération interrégionale.

37. La FAO, compte tenu du protocole de coopération signé avec le secrétariat exécutif de la Convention, devrait tirer parti de son avantage comparatif dans des domaines soigneusement ciblés afin d'optimiser et d'adapter l'utilisation des capacités, notamment en fonction des besoins particuliers des pays membres les plus affectés de la région. Il conviendra de développer des partenariats visant à promouvoir la coopération afin de: i) documenter davantage les processus de dégradation des terres; ii) recueillir des informations et renforcer les connaissances sur les technologies et les bonnes pratiques; iii) transférer ces connaissances et offrir une assistance aux pays de la région dont les capacités sont insuffisantes; iv) intensifier la constitution de réseaux entre les pays, v) établir des synergies avec les initiatives de l'Union européenne.

38. La Commission souhaitera peut-être étudier l'opportunité de communiquer à la vingt-troisième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe les recommandations spécifiques suivantes destinées à l'Organisation:

- (i) la FAO doit se tenir prête à venir en aide aux pays ayant besoin d'une assistance en matière de formulation et de mise en œuvre de leur programme d'action national; elle devra également fournir une assistance aux pays de la région ayant besoin d'une orientation afin de lancer des activités et des projets de démonstration dans les régions affectées, en s'appuyant sur des approches et des techniques éprouvées et de bonnes pratiques et en mettant à profit l'expérience déjà acquise dans la région.
- (ii) la FAO devra assurer très activement le suivi des recommandations du plan d'action contre les incendies, et en particulier promouvoir la création d'accords sur les incendies établissant des partenariats entre les pays pour la prévention et la lutte contre les incendies de forêt.
- (iii) comme l'indiquent certains des rapports émanant de pays européens appartenant à la COP-4, une aide extérieure est nécessaire pour l'établissement et la mise en œuvre de systèmes modernes de suivi et d'information concernant la désertification. Le projet LADA de la FAO pourrait proposer une démarche ainsi qu'un cadre communs de référence pour l'évaluation de la désertification; cette mesure constituerait un progrès

dans la détermination de l'étendue et de l'ampleur réelles de l'incidence biophysique des processus de désertification.

- (iv) Les systèmes et les mécanismes d'échange d'informations sont précieux pour la définition de stratégies communes et pour la coopération technique et scientifique. Les pays de l'Annexe 4 ont proposé, entre autres domaines potentiels, la création d'un réseau en vue de recueillir, d'évaluer et de diffuser des informations concernant les connaissances et les pratiques traditionnelles contribuant à sauvegarder la qualité des paysages régionaux. La FAO, en coopération avec d'autres partenaires, devrait aider au développement de ce réseau ainsi qu'à la classification et à l'évaluation des connaissances traditionnelles, parallèlement à la promotion de pratiques novatrices, respectueuses de l'environnement et de bonne rentabilité.
  - v) La FAO devra intensifier ses efforts en vue de promouvoir de nouvelles approches et stratégies en matière d'agriculture durable en Europe, dans le cadre d'une stratégie de grande envergure visant à prévenir, voire à renverser la tendance à la dégradation de la productivité des terres découlant de l'industrialisation de l'agriculture en Europe. Parmi ces domaines, il conviendra de renforcer tout particulièrement l'agriculture de conservation de même que la gestion durable de l'eau et du bétail, en coopération avec toutes les parties intéressées des secteurs public et privé ainsi que de la société civile, dans le cadre d'une relance des politiques respectueuses de l'environnement élaborées par la Commission européenne.
39. Les pays membres du bassin Méditerranéen, des Balkans et du Caucase pourraient envisager de demander à la FAO de formuler un projet-cadre régional de grande ampleur afin de renforcer les efforts nationaux de lutte contre la désertification et la sécheresse, en coopération avec les organismes intéressés. Le Fonds pour l'environnement mondial, le FIDA, le Mécanisme mondial, la CE et les pays donateurs de la région pourraient être sollicités pour le financement de cet effort catalyseur, ainsi que des projets pilotes élaborés au niveau national.

## LISTE DES ACRONYMES

CDD: Commission du développement durable des Nations Unies

COP: Conférence des Parties de la Convention sur la lutte contre la désertification

CST: Comité de la science et de la technologie de la Convention sur la lutte contre la désertification

FEM: Fonds pour l'environnement mondial

LADA: Évaluation de la dégradation des terres dans les zones arides

PAM: Plan d'action pour la Méditerranée du PNUE

METAP: Programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement dans la Méditerranée

PFN: Programmes forestiers nationaux